

# Info.pl@ine



N° 526 – 6 août 2014 – 3 pages

Synthèse des résultats d'essais 77

**PROCHAIN INFO.PL@INE LE JEUDI 28 AOUT 2014**

## ACTUALITES CULTURES

### RECOLTE 2014

*Source : organismes enquêtés par le Pôle Economie et Développement de la CA77 (coopératives de Beton-Bazoches, Terres Bocage Gâtinais, Valfrance, Acolyance, Vivescia et Soufflet Agriculture) et agriculteurs abonnés (merci à tous).*

➤ **Orges** : les orges d'hiver enregistrent aujourd'hui des rendements proches de 85 quintaux, quant aux orges de printemps, le rendement moyen se situe autour de 75 à 80 quintaux. Les orges de printemps présentent de très bons calibrages, des PS autour de 70 et de la protéine variant de faible à correcte.

➤ **Blés** : après des premiers rendements autour de 83 q/ha, la moyenne départementale se situe maintenant plutôt près des 90 quintaux avec un gradient sud-nord allant de 86 à plus 95 quintaux de moyenne. Ce qui place la collecte pour le sud du département à un niveau jamais atteint depuis 15 ans.

### COLZA

#### ✓ Le contexte de l'année

Les très bons résultats en colza cette année se justifient par un climat favorable à la culture, une bonne implantation et pas ou peu de développement de maladies. La floraison a été précoce et suivie d'une phase de pluie sur mai propice au remplissage. Les rendements atteignent une moyenne autour de 45 q/ha (de 41 q/ha dans le sud du département à 47 q/ha dans le nord). Si bien qu'il n'est pas rare de rencontrer des parcelles qui atteignent ou dépassent les 50 quintaux, comme nous l'avions déjà connu en 2009.

A quoi doit-on ces bons résultats ?

- tout d'abord, à un bon rayonnement durant la floraison et pendant le début du remplissage des siliques,
- entraînant un nombre élevé de siliques par m<sup>2</sup> et un nombre de grains élevés par silique,
- et enfin, à une grande homogénéité des rendements, ce qui est plutôt rare en colza.

Malgré tout, il faut noter cette année un phénomène rare en France, un taux de graines germées inhabituel. Ceci s'explique par le temps très perturbé durant la phase de maturation.

#### ✓ Résultats des essais variétés 2014

La synthèse variétés colza 2014 du Comité Technique regroupe 4 essais réalisés dans le département ou dans des départements limitrophes. Nous remercions l'ensemble des partenaires pour la réalisation de ces essais et de cette synthèse.

A noter que cette année, il n'y avait malheureusement pas une seule variété commune aux 4 essais, si bien qu'il faut relativiser l'ensemble de ces résultats et prêter une attention toute particulière au nombre d'essais dans lesquelles les variétés se retrouvent. Seule la partie en vert dans le tableau suivant peut être réellement retenue, car les variétés sont présentes dans 3 essais sur 4.

## Rendements des essais 2014

Exprimé en pourcentage de la moyenne de chaque essai,  
classement sur le nombre d'essais et le niveau de rendement.

Organisme	Lieu		ACOLYANCE	VALFRANCE	TBG	TBG	Moyenne rendement	Nombre d'essais
Variétés	Sol	Type	Fère en Tardenois (02)	Trumilly (60)	Chevrainvilliers (77)	Villebéon (77)		
			Limon-argileux		Limon-argileux superficiel	limon		
DK EXPRIT		HR	108,3	97,3		109,4	105,0	3
DMH 264		HR	104,4	112,2		95,0	103,9	3
H 9090242		HR	106,2	98,3		99,9	101,5	3
HR 158.620		HR	97,6	96,1	108,3		100,7	3
DK EXPERTISE		HR	100,6	99,3		101,0	100,3	3
DK EXIMUS		HR	95,1	102,0	99,8		99,0	3
DK EXSTORM		HR	97,8	94,5		104,1	98,8	3
ARIZONA		HR		107,7	101,4		104,5	2
DGC 250		HR	105,0	100,3			102,6	2
ATENZO		HR		104,5	100,6		102,6	2
MH10L11		HR		103,2	101,7		102,4	2
HERTZ		HR		100,6	103,8		102,2	2
KWS HR01 (H9109901)		HR		102,6		100,5	101,6	2
LOHANA		L	98,2			101,3	99,8	2
HARDI		HR	101,8		97,3		99,5	2
DK EXALTE		HR		101,0		96,4	98,7	2
DIFFUSION		HR	97,4	99,6			98,5	2
DK IMPERIAL		HR	96,8			99,3	98,1	2
DK EXCLUSIV		HR		96,9	94,4		95,6	2
BONANZA		HR	87,8	102,3			95,0	2
ATTLETICK		HR	96,2	90,5			93,4	2
DK EXQUISITE		HR	108,3				108,3	1
X11W875C		HR		106,0			106,0	1
DK EXENTIEL		HR		104,7			104,7	1
ANDERSON		HR	103,8				103,8	1
DK EXPLICIT		HR	103,6				103,6	1
2EW0084		HR		103,3			103,3	1
CSZ 1262		HR	103,0				103,0	1
AC 388 HR		HR		101,7			101,7	1
HYBRIROCK		HR			101,4		101,4	1
PICTO (MH06CP067)		L		101,3			101,3	1
LSF 1238		HR	100,3				100,3	1
KWS 3		HR	100,2				100,2	1
N° DEKALB						99,9	99,9	1
ES AGATHA		L				99,6	99,6	1
MH 10L23		HR	98,9				98,9	1
QUARTZ		L			97,9		97,9	1
MH10G11		HR		96,3			96,3	1
LSF 1231		HR		95,6			95,6	1
SWOR 491		HR		93,9			93,9	1
CASH		L		93,8			93,8	1
HR 175160		HR				93,8	93,8	1
MANZZANA		HR		93,6			93,6	1
GALIA		HR			93,3		93,3	1
FONZZI		HR	90,8				90,8	1

Remarque : L pour lignée et HR pour Hybrides Restaurés.

# INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

## RAPPEL DIRECTIVE NITRATES

### ✓ Couverture végétale des sols à l'automne

➤ Interculture longue : couverture minimale obligatoire de 2 mois

- soit par implantation d'une culture piège à nitrates ou d'une culture dérobée,
- soit par des repousses de colza ou de céréales si elles sont suffisamment denses et homogènes et sous réserve d'avoir une moissonneuse batteuse équipée d'un broyeur-éparpilleur. La surface en repousses de céréales est plafonnée à 20 % de la surface en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.

➤ Interculture courte : pour les successions colza/cultures d'automne, obligation de maintenir en place les repousses de colza pendant une période **d'un mois minimum**.

➤ Destruction des couverts et des repousses :

- la destruction chimique est interdite, sauf pour les parcelles en techniques culturales simplifiées, pour les parcelles en maraichage ou en présence de vivaces (uniquement sur les parties infestées). Dans ce cas, une déclaration avant le 1<sup>er</sup> septembre est à faire à la DDT,
- l'enfouissement des couverts est autorisé à partir du 1<sup>er</sup> novembre (15 octobre si teneur en argile > 25 %).

➤ La couverture du sol à l'automne n'est pas obligatoire lorsque :

- la récolte de la culture précédente est réalisée après le 5 septembre. Pour les cultures de maïs, sorgho et tournesol, le broyage des résidus et l'enfouissement dans les 15 jours suivant la récolte est obligatoire,
- des travaux successifs de déchaumage sont prévus pour lutter contre les adventices ou les limaces,
- le taux d'argile est supérieur à 30 % (sous réserve d'une analyse de sol de la parcelle concernée),
- la parcelle est infestée de chardons nécessitant une lutte chimique. Dans ce cas, seule la partie de la parcelle infestée est concernée.
- des épandages de boues de papeterie (C/N >30) sont prévus sur la parcelle.
- **Pour toutes ces situations, une déclaration est à faire auprès de la DDT avant le 1<sup>er</sup> septembre (15 août pour la lutte contre les chardons** avec localisation des surfaces concernées sur ortho-photoplan). Par ailleurs, les dates d'intervention et le résultat du solde du bilan azoté post-récolte doivent être inscrits dans le cahier d'enregistrement.

### ✓ Comment calculer son bilan azoté post-récolte ?

L'objectif est de comparer les apports réellement réalisés avec la quantité d'azote qu'il aurait fallu apporter compte tenu du rendement effectivement réalisé.

**Solde du bilan azoté = dose totale d'azote efficace apportée sur culture - dose totale conseillée)**

**- [(Rendement réalisé - Rendement prévu) x coefficient b (besoin en azote de la culture)]**

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75).

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

